

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2021**

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 30 septembre 2021 Date d'affichage : 30 septembre 2021 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 21 Suffrages exprimés : 23 Date de publication : 8 octobre 2021
--	---

L'an deux mille vingt et un,
Le mercredi six octobre à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Grande Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Didier MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur MARTINEZ, Madame LUCE, Monsieur JALTIER, Madame DIEZ, Monsieur JACQUEMIN, Madame D'ANDREA BOULIN, Monsieur HENRY, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur DAREL, Madame DUPRE, Monsieur HEURTELOUP, Madame BORD, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur JUNGER, Madame CHINTARAM, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Ont donné procuration : Madame KRICHE à Monsieur LEVISTRE
Monsieur GENDRY à Monsieur JACQUEMIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL
DES DECISIONS DU MAIRE**

N°	INTITULE	MONTANT
2021-034	Contrat de désinsectisation et de dératation avec la société AVIPUR Ile de France Ouest	1 430 € H.T.

2021-035	Marché de matériel informatique et numériques Lot n°1 : Ordinateurs de bureautique – ordinateurs portables avec la société Alto-Engineering	29 072.57 € H.T.
2021-036	Marché de matériel informatique et numériques Lot n°2 : Vidéoprojecteurs numériques interactifs avec la société Alto-Engineering	19 957.92 € H.T.
2021-037	Marché de matériel informatique et numériques Lot n°3 : Tablettes numériques avec la société Mobile Angelo – Iris Informatique	8 876 € H.T.
2021-038	Contrat avec la société Class'Car – Déplacement en car pour les élèves de l'école Nelson Mandela	115 € TTC par jour de prestation Périodes : Du mardi 14/09/2021 au 30/11/2021 Du jeudi 16/12/2021 au 17/03/2022 Du mardi 15/03/2022 au 14/06/2022

DEL 2021-039 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Suite à la démission de Madame Chrystelle GREGOIRE, Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Conseil Municipal,

Considérant que Madame Danièle WILLEMOT est la candidate suivante de la liste « Notre Village, Votre Avenir »,

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Danièle WILLEMOT.

DEL 2021-040 - COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer Madame GREGOIRE Chrystelle au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée. La composition des commissions était la suivante :

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CLAVEAU,
Monsieur JUNGER, Madame GREGOIRE, Madame FERREIRA-DELETTRE

COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur MARTINEZ, Monsieur JALTIER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM,
Madame BORD, Madame GREGOIRE, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES ET JEUNESSE

Monsieur MARTINEZ, Madame KRICHE, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE,
Madame BORD, Madame GREGOIRE, Madame FERREIRA-DELETTRE

Un appel à candidature est fait. Madame WILLEMOT se porte candidate pour le remplacement au sein des commissions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la composition des commissions telle que ci-après présentée :

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CLAVEAU,
Monsieur JUNGER, Madame WILLEMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE

COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur MARTINEZ, Monsieur JALTIER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM,
Madame BORD, Madame WILLEMOT, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES ET JEUNESSE

Monsieur MARTINEZ, Madame KRICHE, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE,
Madame BORD, Madame WILLEMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE

**DEL 2021-041 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT –
PROGRAMME DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS 2020-2022**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER rappelle aux membres du conseil Municipal, que dans le cadre du programme de voirie et réseaux divers 2020-2022, la commune peut prétendre à l'octroi d'une subvention Départementale.

Considérant que la commune a pour projet d'aménager un nouveau parking public et non clôturé rue Grange Dîme et souhaite solliciter une aide du Département,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du territoire, Urbanisme et sécurité réunie le 29 septembre 2021.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant sur le tableau ci-après présenté :

Opération	Montant estimé de l'opération (HT)	Subvention DEPARTEMENT (35.90%)	Autres financeurs	Part communale HT	Année de démarrage des travaux
REALISATION D'UN PARKING RUE GRANGE DIME	80 500 €	28 900 €	0 €	51 600 €	Courant 2 ^{ème} trimestre 2022

SOLLICITE le Département, pour obtenir une subvention à hauteur de 35.90% du montant HT des dépenses,

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits sur le Budget Primitif 2022.

DEL 2021-042 - MODIFICATION DES TARIFS MARCHE DE NOEL 2021

Rapporteur : Monsieur HENRY

Vu l'avis favorable avec (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 septembre 2021,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 adoptant les tarifs du marché de Noël,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 21 voix Pour, 1 Contre (Madame FERREIRA-DELETTRE) et 1 Abstention (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT)

MODIFIE les tarifs du marché de Noël 2021 comme ci-après indiqués :

Catégories		Tarifs 2020	Tarifs 2021
Particuliers et Associations	Le stand de 2,40m minimum	12,00 €	12,00 €
	Le stand de 3,60m maximum	18,00 €	18,00 €
	Le stand extérieur 3 x 3 m		18,00 €
Professionnels (Auto entrepreneurs, Travailleurs indépendants)	Le stand de 2,40m minimum	24,00 €	24,00 €
	Le stand de 3,60m maximum	36,00 €	36,00 €
	Le stand extérieur 3 x 3 m		36,00 €

DEL 2021-043 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 136 SISE 15 BIS RUE ALFRED LABARRIERE, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 572M² A MONSIEUR ANDRIANASOLO ET MADAME RAJEMIARINALISOA

Rapporteur : Madame LUCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,
VU l'article L.3221-I du Code général de la propriété des personnes publiques,
VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC_2020_01_16_01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020, et mis à jour le 10 mars 2020 par arrêté ARR2020_014 du président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

La commune est propriétaire d'un terrain situé 15 bis, rue Alfred Labarrière. Celui-ci est cadastré AD 136, pour une superficie totale de 572m².

La commune a reçu une offre pour ce terrain par Monsieur ANDRIANASOLO Dimby Mahefa et Madame RAJEMIARINALISOA Tanjona Alfrède en date du 20 juin 2021 pour un montant de 135 000€ frais d'agence inclus.

Les frais d'agence sont à la charge de la commune et s'élèvent à 5 000 €.

La vente est donc consentie à 130 000 € net vendeur pour la collectivité.

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 11 Janvier 2021,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 29 septembre 2021,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions (Monsieur LE BIHAN et Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 septembre 2021,

Considérant l'offre d'acquisition de Monsieur ANDRIANASOLO et Madame RAJEMIARINALISOA en date du 20 juin 2021,

Madame FERREIRA-DELETTRE ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 4 Contre (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) :

DECIDE de la cession de la parcelle cadastrée AD 136 sise 15 Bis Rue Alfred Labarrière, d'une superficie totale de 572m², à Monsieur ANDRIANASOLO et Madame RAJEMIARINALISOA.

DIT que les frais de notaire et les documents afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la commune, les actes authentiques à intervenir et toute autre pièce s'y rapportant, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

DEL 2021-044 - ACTIVITES CULTURELLES - CREATION ET TARIFS : PACK 4 COURS DE ZUMBA

Rapporteur : Monsieur LEVISTRE

Monsieur LEVISTRE rappelle au Conseil Municipal l'existence de 2 cours de Zumba et 2 cours de Cuisses-Abdos-Fessiers (CAF) par semaine,

Vu la possibilité de s'inscrire pour :

COURS	TARIFS PORCHEVILLOIS	TARIFS EXTRA-MUROS
1 cours de Zumba	105 €	150 €
PACK 2 cours	135 €	180 €
PACK 3 cours	170 €	215 €

Vu la demande croissante des élèves de pouvoir pratiquer 4 cours par semaine, Monsieur LEVISTRE propose la création d'un PACK 4 cours au tarif de :

- Porchevillois : 205 €/an
- Extramuros : 250 €/an

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse réunie le 24 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 29 septembre 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le tarif d'un pack 4 cours ci-dessus présenté.

DEL 2021-045 - DEMANDE DE LABELISATION « INFORMATION JEUNESSE »

Rapporteur : Monsieur LEVISTRE

Monsieur LEVISTRE indique qu'il est souhaité l'ouverture d'une structure information Jeunesse (BIJ/PIJ) sur la ville de Porcheville dans le cadre de la politique menée en faveur de la jeunesse.

Rattachée au service Culture, Enfance et Jeunesse, la structure Information Jeunesse assure une mission de service public au bénéfice des jeunes. Elle a pour vocation d'accompagner les jeunes dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels et personnels.

L'attribution du label national « Information Jeunesse » implique que la ville de Porcheville, fasse connaître l'activité de la structure « IJ » auprès de son public et de ses relais institutionnels, noue des partenariats avec d'autres structures présentes sur le territoire, organise des actions d'animation.

Vu la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 dans laquelle le positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'information jeunesse est conforté,

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labélisation des structures « Information Jeunesse » pris par l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labélisation des structures « information jeunesse ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse réunie le 24 septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la demande portant sur la labélisation de la structure information jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports, et de la vie associative d'Ile de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.